



Non-respect d'un Testament

Par **Glorifying**, le **06/02/2020** à **17:01**

Bonjour,

Sur son testament ma grand mère a privilégié ma mère en lui léguant des meubles avec pour condition que ceux-ci restent dans la maison familiale jusqu'au décès de ma mère. Je précise que ce testament a été contesté par les autres enfants qui ont porté l'affaire devant les tribunaux, mais ma mère a quand même eu gain de cause.

Aujourd'hui, 15 années se sont écoulées et ma mère souhaite vendre la maison et les meubles qui se trouvent dedans.

Mes questions : que risque t'elle à vendre ces fameux meubles en sachant qu'elle est censée les conserver jusqu'à sa mort ?

Du fait qu'elle ne puisse plus respecter les dernières volontés de ma grand mère, est-elle attaquant en justice par les autres enfants ?

merci pour votre aide

Par **youris**, le **06/02/2020** à **17:47**

bonjour,

si votre mère a eu gain de cause devant les tribunaux, cela signifie que le droit a été respecté, un parent peut toujours avantager un enfant en lui léguant la quotité disponible.

si votre mère ne respecte pas le testament en vendant ses meubles, toute personne qui y a intérêt ou qui subit un préjudice peut saisir le tribunal pour faire respecter le testament.

salutations